# 

* Date : 21-08-2006
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2006737593
* Author :

Tribunal de commerce de Liège
Par jugement du 10 août 2006, le tribunal de commerce de Liège a prononcé, sur citation, la faillite de la SPRL Transport-Spedition TDF Logistique, ayant son siège social à 4347 Fexhe-le-Haut-Clocher, rue de la Chapelle 21, ayant pour activités commerciales : transports routiers de marchandises et entreposage, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le n° 0867.069.142.
Curateur : Yves Godfroid, avocat à 4000 Liège, rue Charles Morren 4.
Juge-commissaire : M. Jean-Pierre Paduart.
Les créanciers doivent produire leurs créances au greffe du tribunal de commerce de Liège, à 4000 Liège, îlot Saint-Michel, rue Joffre 12, endéans les trente jours du jugement déclaratif de faillite.
Les personnes physiques qui se sont constituées sûreté personnelle du failli ont le moyen d'en faire la déclaration au greffe conformément à l'article 72ter de la loi sur les faillites.
Le dépôt au greffe du premier procès-verbal de vérification des créances est fixé au mercredi 20 septembre 2006.
Pour extrait conforme : le greffier chef de service, (signé) J. Tits.